

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012

BUDGET ANNEXE ZAE LA GARRIGUE ST ANDRÉ DE SANGONIS 2012
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET

Absents :

M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 41	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget annexe 2012 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 66, 043 et 042 de la section de fonctionnement, et les chapitres 16 et 040 de la section d'investissement ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à des augmentations de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 66 « Charges financières »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 10 000€ sur l'article 66111 afin de prendre en compte un dépassement d'ici la fin de l'année dû à la facturation par la banque de la totalité des intérêts courus du prêt en cours sur ce budget annexe; ces frais financiers n'avaient pas encore été facturés depuis 2007 date de démarrage du prêt par l'établissement bancaire et viennent de nous être notifiés (montant total facturé de 34 390.18€ et montant budgété 2012 de 40 000€)
- **Chapitre 043 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 10 000€ sur l'article 608 dépenses et l'article 796 recettes au sein de ce chapitre afin de prendre en compte les écritures d'ordre de fin d'année dues aux crédits supplémentaires rajoutés sur le chapitre 66
- **Chapitres 16 « Emprunts », 040 et 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 10 000€ sur l'article 7133 du chapitre 042 en recettes de fonctionnement et sur les articles 1641 du chapitre 16 en recettes d'investissement et 33586 du chapitre 040 en dépenses d'investissement afin de prendre en compte les écritures d'ordre de fin d'année dues aux crédits supplémentaires rajoutés sur le chapitre 66

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 20 000€ au sein de la section de fonctionnement et de 10 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2012 « ZAE La Garrigue à St André de Sangonis ».

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 651 le 02/07/12
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-Imcl16285-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET
1750 GIGNAC

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
66 - 66111 « Charges financières » (Dépenses) – DE		10 000,00€
043-608 « Opération d'ordre à l'intérieur de la section » (Dépenses) – DE		10 000,00€
043-796 « Opération d'ordre à l'intérieur de la section » (Recettes) – DE		10 000,00€
042-7133 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		10 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-33586 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		10 000,00€
16-1641 « Emprunts » (Recettes) – DE		10 000,00€